



LENING

JOURNAL COMMUNAL
D'INFORMATION

I
N
F
O



N° 73 Juillet 2021

AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire
Les finances locales
Les travaux 2021
L'Urbanisme
L'environnement
Embellissement – Cadre de vie
Les principales décisions du conseil municipal depuis janvier 2021
La piscine intercommunale du Val de Bride
Divers
◦

EDITORIAL DU MAIRE : « »

Cher(e)s Léningeois(es)

Le premier semestre de l'année 2021 est déjà écoulé et nous restons malgré l'embellie annoncée il y a quelques semaines dans un contexte sanitaire quasiment toujours aussi contraignant, voir même à nouveau anxiogène.

Malgré cette situation pesante et incertaine, nous devons rester optimiste et garder confiance. En effet, au cours des temps, il y a continuellement eu des périodes complexes et parfois douloureuses qui ont pourtant été toutes surmontées. **Celle que nous traversons le sera également.**

De ce fait, il est important de se projeter continuellement pour assurer des lendemains meilleurs.

En tous les cas, cela fait entièrement partie du rôle des élus vis-à-vis de la population.

Ainsi depuis le début de l'année, l'activité des élus a été particulièrement intense pour dans un premier temps élaborer les dossiers des travaux en cours d'achèvement avec l'imposant et audacieux chantier du Quartier de la Gare et ceux à venir tels l'aménagement de la rue des Vergers, le remplacement de la toiture du chœur de l'église.

Pour ces 3 dossiers, nous avons élaboré et déposé 18 dossiers de subvention.

En effet, sans l'obtention de subventions et une gestion rigoureuse permettant de dégager de l'autofinancement, les modestes revenus de notre commune ne permettraient pas de mener ces chantiers.

J'insisterai également que les aides octroyées sont liées à la qualité de nos dossiers qui s'intègrent totalement dans les thématiques subventionnables des co financeurs et également à la cohérence de stratégie de développement pour l'avenir d'une commune. Ceci ci permet d'apporter du sens à l'action communale.

Ainsi, il est nécessaire de rappeler que seuls des dossiers correspondant à ses exigences peuvent bénéficier de soutien financier.

Sauf imprévu, nous aurons réalisé d'ici la fin de l'année les 2/3 des chantiers importants prévus pour cette mandature. Bien entendu, pour l'année 2022, nous devons observer une « pause » et limiter nos travaux d'investissement.

Nous escomptons en réaliser d'autres dont la reprise de l'accès vers l'immeuble Liebgott, une extension du réseau d'assainissement, une opération de plantation de haie sur le ban communal, la réfection de la route menant jusqu'au château d'eau via la rue des Près, la modernisation de l'aire de jeux et d'autres « petits aménagements », le remplacement des mécanismes des cloches,

Cette 73^{ème} édition du bulletin communal sera donc principalement consacrée aux explications sur le compte administratif 2020 et le budget communal 2021. Certes évoquer des chiffres peut paraître sans intérêt, mais il est de notre devoir dans une volonté de transparence de vous les communiquer.

Dans cette même édition, nous vous livrons entre autre des informations concernant les nombreuses chantiers en cours ou à venir d'ici la fin d'année.

J'ajouterai enfin que suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie du coronavirus, l'association socio culturelle a dû renoncer à l'organisation de nombreuses activités, les feux de la St Jean et pour la fête patronale, seule la brocante sera maintenue en espérant que d'ici là de nouvelles mesures sanitaires restrictives ne nous soient pas imposées.

Les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter un excellent été en espérant que la météo s'améliore durablement.

Le Maire
Antoine Ernst



Les conseillers visitent le chantier du Quartier de la Gare

LES FINANCES COMMUNALES :

Le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat :

Comme chaque année, en qualité d'ordonnateur, le maire établit le compte administratif qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que l'investissement. Ce document comptable obligatoire valide la clôture de l'exercice budgétaire écoulé. Il permet, par ailleurs, d'analyser l'ensemble des chiffres pour restituer le résultat comptable des 2 sections. Il a été présenté aux conseillers durant la séance du conseil municipal le 6 février dernier. Conformément aux dispositions en vigueur, le maire/adjoint, Christophe Dumons a présenté les chiffres, puis organisé le vote d'approbation.

Le compte administratif a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice 2020
Fonctionnement	127 162,43	292 102,78	164.940,35
Investissement	468 614,06	347 617,47	-120.996,59
TOTAL	595.776,49	639.720,25	43.943,76

Les principales analyses du compte administratif 2020 :

Fonctionnement :

→ Les charges de fonctionnement (hors opérations d'ordre relevant à des écritures ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement) sont en hausse d'environ 18500€ par rapport à 2019. Ceci correspond à des dépenses d'exploitation de la forêt de 13000€ compensée par des recettes de vente supplémentaire (En effet, nous avons dû couper plus de bois suite au dépérissement de hêtres lié à la sécheresse), à l'augmentation statutaire des rémunérations du personnel ou de l'accroissement du temps de travail de l'employé communal et de l'augmentation de la rémunération des élus pour lesquels l'Etat verse en contrepartie une dotation spécifique supplémentaire. Ainsi l'indemnité mensuelle du maire est passée de 570€ à 857,91€, indemnité correspondant aux communes de moins de 500 habitants et enfin à une augmentation d'achat de fuel pour le chauffage de la salle communale.)

Le ratio de la dépense de fonctionnement par habitant reste néanmoins très faible avec 310€ ; ceci nous classe toujours parmi les communes rurales les moins dépensières dans le classement mosellan et national puisque la moyenne est de 522€ !!!

Ce résultat correspond à une démarche permanente pour privilégier la réduction des charges en réalisant un maximum de travaux de maintenance par nos propres soins et par du bénévolat.

Cependant, cette gestion rationnelle « d'aller à l'essentiel au niveau du fonctionnement » n'impacte nullement la qualité des prestations attendues par les habitants et plus particulièrement celles pour l'amélioration continue du cadre de vie.

→ Les recettes (hors opérations d'ordre) sont quasi stables par rapport à 2019. L'augmentation d'environ 30000€ correspond à participation de la Fabrique de l'Eglise pour les travaux de peinture. Ceci confirme que notre potentiel de recettes avec la stagnation des dotations de l'Etat et celle de la pression fiscale, nous contraint perpétuellement à une vigilance en matière de dépenses.

→ Les chiffres prévisionnels du budget primitif de l'année précédente sont proches avec le réalisé ; ceci renforce la notion de maîtrise budgétaire de vos élus.

→ **La section de fonctionnement dégage un excédent de 164940,35€.** Celui-ci permet d'autofinancer en partie le programme de travaux d'investissement et correspond à un **excellent résultat.**

Investissement :

→ Les dépenses d'investissement brutes intégrant les opérations d'ordre et patrimoniales s'élèvent à 468614,06€ pour l'année 2020. **Le montant réel des travaux est de 110395,68 et la part capital remboursé de l'emprunt contracté pour la réhabilitation de la résidence de l'école ainsi que le crédit relais contracté pour préfinancer les travaux 2019 est de 314903,94€.**

→ Les recettes nettes (hors opérations patrimoniales et de l'inscription obligatoire des amortissements) sont de **347617,47€** dont 140625 d'encaissement de subvention.

→ **Le résultat net de la section investissement présente aussi un solde positif de 43943,76€**

Affectation du résultat :

Suite à l'approbation du compte administratif 2020, les conseillers décident d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement 2021, soit 164940,35 €.

La fixation des taux des 3 taxes :

Le processus progressif de la suppression de la taxe d'habitation pour tous les foyers sur la résidence principale s'achèvera en 2023 ; à ce jour selon les informations du ministère de l'économie près de 70% des ménages ne la paient déjà plus. Il est cependant nécessaire de rappeler que ceci dépend du revenu fiscal. Ainsi des ménages exonérés l'an passé et ayant bénéficié d'une augmentation de leur revenu fiscal ou d'une diminution de parts fiscales l'année suivante, pourront à nouveau être redevable de cette taxe d'habitation en 2021. **Cela peut donner lieu à des incompréhensions légitimes de leur part.**

Par ailleurs les collectivités locales percevant pour l'instant une compensation figée sur l'année 2019 seront forcément contraintes de compenser cette perte de revenus en augmentant les taux de la taxe foncière du bâti et non bâti.

De nombreuses communes y ont d'ailleurs déjà été contraintes. Pour cette année, nous n'aurons pas recours à une augmentation malgré une baisse de ces recettes et compensations fiscales.

Il est également important de préciser qu'à partir de cette année la part départementale (14,26% pour la Moselle) disparaît sur votre avis d'imposition mais glisse dans le taux de celui de la commune.

Ainsi la taxe foncière sur le bâti est de **33,75%** au lieu de 19,49% mais en réalité **la pression fiscale de la taxe foncière du bâti n'augmentera pas pour les contribuables.**

Selon les dernières prévisions des bases communiquées par les services fiscaux, les recettes fiscales 2021 provenant des 2 taxes rapporteront environ 73225 €.

→ Ainsi, il est toujours nécessaire de rappeler pour notre commune que l'accroissement des recettes fiscales relève quasi exclusivement de la fiscalité liée au développement du parc immobilier (nouvelles constructions de maison, réhabilitation d'immeubles en logements locatifs) et les dotations versées par l'Etat sont principalement calculées selon la population du village. De ce fait il est important de la maintenir à plus de 350 habitants en escomptant que de nouvelles familles s'établissent à Léning.

Il est opportun de préciser que la communauté des communes du Saulnois et compte tenu d'un accroissement de leurs revenus fiscaux et particulièrement liés au transfert de la zone d'activité communale de la ville de Dieuze, maintient ses taux. Il n'y aura donc pas d'augmentation pour les contribuables du saulnois.

Néanmoins gageons que la nouvelle gouvernance du saulnois gèrera cette modeste intercommunalité rurale d'à peine 30000 habitants avec parcimonie pour ne pas appauvrir les communes et les contribuables.

Ceux sont bien entendu les délégués communaux qui devront prendre leur responsabilité. Ainsi par exemple, seuls quelques délégués, dont je fais partie, ont voté contre une dépense de près de 300000€ hors taxes pour l'installation d'une nouvelle signalétique de panneaux « Communauté des Communes du Saulnois » sur l'ensemble des panneaux d'entrée de village des 128 communes du saulnois ainsi que d'autres panneaux à l'effigie du Saulnois.

Pour mémoire, il subsiste encore sur tous les panneaux d'entrées de village du saulnois, ceux mis en place il y a une quinzaine d'année et qui sont en bon état ; sur les nouveaux figurera seulement le logo de la communauté du saulnois en plus ...

Était ce bien utile ? A vous de juger.

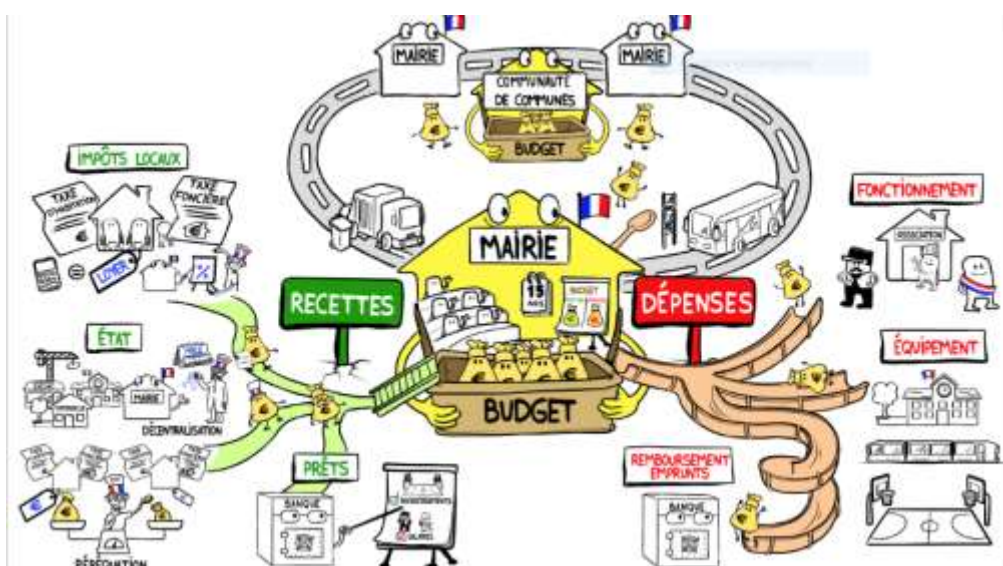
Budget primitif 2021 : «Un budget ambitieux et contributif à la relance de l'économie dans le contexte de la crise sanitaire»

Pour la plupart des collectivités locales rurales en particulier, les élus doivent s'adapter aux évolutions de baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat. Pour les investissements, ces mêmes élus seront contraints de bien cibler leurs projets par rapport aux des potentialités des aides proposées. A cela s'ajoute également, la suppression progressive de la taxe d'habitation qui forcément correspondra à une baisse de revenus pour la commune nécessitant d'être compensée.

L'élaboration du budget correspond donc à un réel exercice d'équilibriste et d'opportunité pour les communes ayant des ambitions de développement raisonné, d'attractivité de leur village, de bien être pour leurs habitants. Aussi pour y arriver, il est nécessaire de s'appuyer sur des thématiques connues mais également celles permettant de se projeter vers le futur.

A Léning, nous privilégions ce choix sans discontinuité depuis près une vingtaine d'années ; cette stratégie a permis de réaliser de nombreux investissements pour l'essor du village en termes d'accroissement de la population en particulier mais également pour apporter des prestations de qualité aux habitants. Rappelons que la population léningeoise est passée de 205 à 350 habitants en moins de 20 ans, soit une augmentation de 70%.

➔ **Le budget primitif 2021 s'équilibre respectivement en recettes et en dépenses à 279185€ pour la section de fonctionnement et à 992320€ pour la section d'investissement.**



Le détail du budget 2021 :

Section de fonctionnement :

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :



DEPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2020	Prévision 2021		Réalisé 2020	Prévision 2021
Charges à caractère général (1)	50838,16	71950	Produit des services (8)	7900,95	12383
Frais et Charges de personnel (2)	22253,87	23560	Impôts et taxes locaux (9)	121137,96	117200
Atténuation de produits (3)	4059	4059	Dotations, participations de l'état (10)	83907,14	82642
Dépenses imprévues	0	6000	Autres produits gestion courante (11)	35360,29	29800
Opération d'ordre de transfert (4)			Atténuation de charges		
Autres charges de gestion courante (5)	47707,86	48116	l'Etat salaire du Contrat emploi consolidé		
Subventions			Produits exceptionnels	42351	35550
Charges financières (6)	2303,54	1890	Transferts de charges		
Charges exceptionnelles		5000	Travaux de régie	1445,44	3000
Dotations Amortissement			Produits Financiers		
Virement à la section d'investissement (7)		120000	Excédents antérieurs reportés		
TOTAL	127162,43	280575	TOTAL	292102,78	280575

- 1) Fourniture électrique, imprimés, achat petits matériels, fuel et carburant - Travaux coupes de bois en forêt, prime assurance, frais de gardiennage forêt, impôts et taxes, travaux de tonte et d'entretien.
- 2) Salaires et charges sociales employeur secrétaire de mairie, ouvrier communal, nettoyage mairie
- 3) Reversement Péréquation horizontale communauté des communes (dispositif pour assurer une « certaine péréquation » entre les communes dites riches et pauvres au sein d'une même intercommunalité ; dans ce dispositif Léning est prélevé de 4059€ et retouchera environ 3800€)
- 4) Opération d'ordres qui ne correspondent ni à une dépense réelle, ni à une recette réelle mais devant être inscrit au budget)
- 5) Indemnités Maire et Adjoints (14000), les participations syndicats intercommunaux (syndicat d'incendie : 4200€, piscine Val de Bride : 4900€, gymnase du collège : 2160€, Syndicat d'Assainissement : 1000€) ainsi que les participations versées pour les enfants scolarisés à la maternelle de Francaltroff, au primaire de Francaltroff (19758€), Bénestroff (400€) et Dieuze (660)
- 6) Subventions accordées à la Fabrique de l'église pour les frais d'électricité de l'horloge du clocher, l'Association cantonale des Maires du canton, l'association des parents d'élèves les Coccinelles, les Restaurants du Cœur
- 7) Intérêts versés dans le cadre de la ligne de crédit pour financer les travaux dans l'attente du versement des subventions
- 8) Autofinancement affecté pour les dépenses d'investissement
- 9) Produits de la vente de bois : 4500€, de diverses redevances tels Orange, EDF, location chasse
- 10) Produits des impôts locaux, Taxe additionnelle aux droits de mutation, Fond de péréquation
- 11) Dotations et attributions de l'État (DETR), du Département (fonds départemental de la taxe professionnelle part Cattenom), participation Conseil de Fabrique.
- 11) Produits loyer terrains communaux, logement, foyer, convention éolienne, etc

Section d'investissement :

Vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement :

EPENSES	En €		RECETTES	En €	
	Réalisé 2020	Prévision 2021		Réalisé 2020	Prévision 2021
Remboursement de prêts + Cautions Logements (1)	314903,94	16200	Remboursement TVA travaux 2019	33490,41	64290
Travaux en forêt (2)	730,4	3500	Taxe locale d'Équipement (9)	3069,08	500
Grosses réparations bâtiments (3)	83383,81	70810	Produits cession de terrain attendus (1 parcelle rue de la Colline)		
Travaux de voiries et réseaux (4)	23866,2	850909,82	Subventions notifiées et attendues pour travaux	140625,2	241591
Travaux réseau électrique	0		Virement de la section fonctionnement (10)		120000
Frais documents d'urbanisme (5)	495	0	Emprunt (11)		400000
Opérations d'ordre (6)	42819,44		Opérations Patrimoniales (6)	41374	
Opération non affectée (provision pour achat de terrains) (7)	254,31	48000	Divers (caution logements locatifs, amortissement, opération patrimoniale) (8)	550	1000
Achat Mobilier/Outillage + Divers (8)	2160,96		Résultat d'Investissement 2019 reporté		
Solde d'exécution reporté (déficit 2020)		1901,53	Affectation du Résultat consolidé (compte 1068)	128508,78	164940,35
TOTAL	468614,06	991321,35	TOTAL	347617,47	991321,35

- (1) Remboursement de la part capital du prêt souscrit sur 10 ans pour la résidence de l'école et dont les échéances sont assurées par les loyers encaissés
- (2) Travaux divers dans le massif forestier communal (dégagements de semis et cloisonnements dans les régénérations)
- (3) Travaux bâtiments communaux (toiture chœur église)
- (4) Travaux voirie et aménagements (voir programme des travaux 2021)
- (5) Frais d'établissement de la carte communale
- (6) Opérations dites d'ordre liées à des écritures purement comptable et qui ne correspondent ni à des dépenses, ni à des recettes mais permettent d'inscrire des réalisations dans les actifs de la commune pour le bilan comptable.
- (7) Achat terrains
- (8) Cautions logements locatifs encaissées devant être inscrit dans le budget en dépenses
- (9) Taxe d'aménagement
- (10) Prévision autofinancement 2021 provenant de la section de fonctionnement
- (11) Souscription prêt relais pour les travaux

Les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à **343289€**. Elles intègrent les restes à réaliser 2020 et le programme des travaux/acquisitions 2021.

➔ **Le financement global s'appuie donc sur l'autofinancement, les subventions et la réalisation d'un crédit relais permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA.**

Il subsiste qu'un seul prêt en cours lié à l'opération de réhabilitation de la résidence de l'Ecole dont le capital restant dû au 31/12/2020 était de 100784€ ; il arrivera à terme le 5/9/2025. Les loyers des 3 appartements couvrent les remboursements trimestriels de cet emprunt et le nouveau crédit relais qui devra être remboursé au printemps **2023.**

AVANCEMENT DES PROJETS ET DES TRAVAUX COMMUNAUX 2021 :

(Tous les montants sont exprimés en hors taxes et peuvent varier sensiblement selon des imprévus ; le bilan définitif des travaux réalisés vous sera restitué en fin d'année)

Il est tout d'abord important de rappeler le programme des travaux que nous vous avons proposé lors des élections municipales en mars 2020, à la veille du début de la crise sanitaire inédite du COVID19.

Les principaux travaux porteront sur :

- L'aménagement et le traitement de la sécurisation routière de l'ancien Quartier de la Gare
- L'aménagement de la rue des Vergers
- Le remplacement de la toiture du chœur de l'église
- La poursuite de la rénovation et l'entretien du patrimoine communal (les bâtiments, les routes et les chemins communaux, les usoirs)
- La poursuite de l'effort d'embellissement, de la propreté du village et également des actions environnementales et de préservation de la faune et de la flore sur le ban communal

Les engagements sur la méthodologie :

- Une équipe animée par une démarche exclusive pour l'intérêt collectif selon les engagements du programme des dernières élections municipales
- La garantie d'une gestion rationnelle et rigoureuse des affaires communales dans une totale transparence
- La reconnaissance d'être un acteur reconnu et respecté dans les diverses structures intercommunales
- Des actions renforçant continuellement l'attractivité du village et pour le développement harmonieux de la commune

Ainsi et malgré le contexte particulier avec 3 périodes de confinement et de mesures sanitaires inédites, vos élus ont tout mis en œuvre pour que ce programme de travaux prenne « corps » avec dans un premier temps la réalisation des études grâce au concours du Cabinet de maîtrise d'œuvre Lambert pour l'élaboration des dossiers techniques, puis la préparation des demandes de subvention et enfin le lancement des travaux.

Tout ceci représente un travail considérable pour lequel de nombreux intervenants sont sollicités et nous les remercions.

De plus et compte tenu de cette crise sanitaire qui a fragilisé l'économie française, des mesures spécifiques d'aide pour relancer l'activité, l'Etat, la Région Grand Est et Département de la Moselle ont décidé de subventionner fortement les collectivités territoriales pour des travaux relevant de thématiques spécifiques. Ceci a nécessité une réactivité continue et soutenue pour l'élaboration de dossiers, toujours en adéquation aux exigences des co financeurs et également par rapport aux besoins des léningeois.

A cet effet, notre commune a déposé rapidement les dossiers et s'est vu attribuer une aide pour la totalité des demandes sollicitées hormis une dernière demande supplémentaire auprès de la Préfecture car les crédits étaient épuisés.

Nous avons néanmoins obtenu au total 13 subventions pour un montant de 314.000€ pour un coût estimatif de 630000€ ht de travaux. Ceci démontre tout l'intérêt porté par les différents co financeurs par rapport à la pertinence de nos projets et la cohérence de notre stratégie communale.

Le programme des travaux 2021 :

- L'aménagement du Quartier de la Gare et la Sécurisation routière :

Ces travaux correspondent au chantier le plus important de cette nouvelle mandature. Démarré en début d'année par l'effacement des réseaux secs et l'installation d'un nouvel éclairage public effectué par l'entreprise Est Réseau, puis depuis début avril par la création d'un cheminement piéton reliant le village au quartier de la gare, l'aménagement de sécurisation routière pour protéger les riverains et les piétons par l'entreprise Visconti.

Ces travaux seront suivis par un volet d'aménagement paysager à l'automne prochain (engazonnement et plantation de végétaux)

Enfin, il serait judicieux que ce cheminement puisse se prolonger jusqu'à l'ancienne voie de chemin de fer qui mène à Réning puis à Insming. Ceci permettrait de sécuriser les nombreux piétons qui l'empruntent actuellement et valoriserait nos communes respectives.

- **L'aménagement de la rue des Vergers avec la création d'un cheminement piéton :**

Ces travaux débuteront mi septembre prochain et seront réalisés par l'entreprise Visconti.

Au préalable et pour garantir la sécurité, les propriétaires des terrains de cette rue ont tous cédé à l'euro symbolique quelques m2 de terrain pour garantir la bonne largeur du cheminement piéton. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Ces travaux permettront d'assurer aux riverains une sécurité confortée et valoriseront davantage les terrains disponibles.

Ainsi, ce futur cheminement piéton permettra d'accéder au centre village par le sentier séculaire du Mulhenberg puis renforcera le maillage des cheminements piétons de notre commune.

- **Le remplacement et l'isolation thermique de la toiture du chœur de l'église :**

Comme déjà relaté, l'église de Léning qui renferme entre autre un mobilier remarquable classé et datant du XVIIIème, bénéficie depuis de longues années d'un programme de travaux de restauration pour sa sauvegarde. Cette année la toiture du cœur de l'église et de la sacristie sera remplacée par une couverture en ardoise courant octobre prochain.

Les travaux sont confiés à l'entreprise KC Toiture d'Erstroff.

Pour contribuer au financement de ces travaux, une souscription avec le concours de la Fondation du Patrimoine est toujours en cours ; vous pouvez encore y participer en effectuant un don qui vous permettra de bénéficier d'un avoir fiscal.

- **Divers :**

. Pose d'un « tapis berlinois » rue de Gréning :

Suite à la demande des riverains pour assurer particulièrement la sécurité des enfants, un tapis berlinois a été installé en travers de la chaussée, obligeant ainsi à réduire la vitesse. En effet depuis plusieurs années, on constate une augmentation de la circulation et également le non respect de la limitation de vitesse sur ce chemin d'exploitation menant au ban communal de Léning et de Gréning.



← **Le tapis berlinois rue de Gréning contraindra les chauffeurs à réduire la vitesse devant les fermes et la maison d'habitation**

- La réfection du tapis macadam sur le pont de la rue du Moulin :

Le revêtement s'était fortement dégradé au niveau des jonctions de part et d'autre du pont et la route. Ainsi le franchissement de ce pont était chaotique. Cette réfection a été effectuée dans le cadre du chantier du Quartier de la Gare par l'entreprise Visconti.

- Extension du réseau d'éclairage public :

Suite à la construction d'une nouvelle maison et le démarrage d'une seconde, l'éclairage public a été étendu rue de l'école avec l'installation de 2 candélabres supplémentaires par l'entreprise Est Réseau

- Le remplacement de 2 tampons descellés sur la chaussée en face des immeuble Zeiner/Fois sera réalisé cet automne par l'entreprise Visconti.

⇒ **Ceci correspond donc à un programme de travaux ambitieux qui bénéficie d'aides importantes grâce à la qualité des dossiers présentés par la municipalité de Léning. Tous ces projets intègrent les dispositions et les thématiques élaborées par les différents co financeurs**

URBANISME :

Disponibilité de terrain à construire :

Nous pouvons tout d'abord vous informer que la vente de la dernière parcelle communale rue de la Colline est officiellement actée et l'acquéreur devrait débuter la construction à l'automne prochain.

La commune n'en dispose donc plus, alors que régulièrement nous avons des demandes.

Il subsiste néanmoins de nombreux terrains constructibles dans le périmètre de la zone constructible de notre carte communale et appartenant à des privés. Selon les agences immobilières, la période actuelle est propice pour la mise vente de terrains. Bien entendu, les prix proposés doivent correspondre au marché des zones rurales. Pour mémoire, le prix de vente du dernier terrain communal entièrement viabilisé était de 3900€ l'are.

- ⇒ **Au total, ce seront 4 constructions qui ont ou vont démarrer cette année et les 2 maisons Sibille rue Principale sont en cours d'achèvement.**



← **Il est opportun de souligner que ces 2 maisons s'intègrent bien dans la montée de la rue Principale et rappelle ainsi l'architecture des « villages rue lorrain »**
Nous remercions Jean Luc et Denis Sibille pour leur contribution en respectant les règles d'aménagement de notre commune.

Cette reconstruction a permis de maintenir des habitations au

Création du Quartier de la Gare et déplacement des panneaux d'agglomération :

Pour assurer davantage la sécurité routière, les élus ont décidé de créer une zone d'agglomération dénommée « Quartier de la Gare » devant l'îlot de maisons de l'ancienne gare du village.

Pour mémoire cette voie de chemin de fer permettait de se rendre à Nancy, Metz et Sarreguemines en outre. Le trafic voyageurs a été abandonné dans les années 1960 ; un peu plus tard celui du transport marchand vers l'ancien dépôt Lambert. La déconstruction des voies ferrées s'en suivit.

Ceci permettra donc de limiter la vitesse à 50 km/h et nous espérons ainsi accroître la sécurité.

Il est néanmoins important de préciser que le service des routes du département n'assurera plus l'entretien des bas coté dans les zones d'agglomération (le fauchage par exemple).



← **Le nouveau panneau « Léning Gare Commune de Léning »**

Sécurisation routière et le comportement de « certains chauffards se croyant tout permis » :

Comme déjà évoqué dans le précédent bulletin communal, les élus de nombreuses communes sont confrontés à l'insécurité routière dans les traverses de village.

Cette problématique concernant l'insécurité et les risques d'accident se sont accélérées ces dernières années avec l'augmentation perpétuelle du trafic routier avec les voitures, les camions ou les engins agricoles.

De ce fait, les riverains, les piétons, les randonneurs ne sentent plus en sécurité. Cette situation s'est même aggravée par le comportement irresponsable et intolérable de certains conducteurs qui roulent désormais à vive allure en agglomération.

Face à ce constat, vos élus avec le concours de l'Unité Territoriale des Routes du Département de la Moselle, ont décidé de prendre de nouvelles dispositions pour conforter la sécurité.

Ainsi, suite au réaménagement du Quartier de la Gare, la limitation de la vitesse est limitée à présent sans discontinuité à 50 km/h jusqu'à la sortie du village coté Francaltroff.

Pour que cette limitation de vitesse soit respectée, des dispositifs spécifiques ont été implantés avec en particulier la création d'un plateau surélevé dans la zone de l'arrêt de bus, puis l'installation de 2 tapis « berlinois » dans la montée de la côte rue de l'Albe vers le village.

Bien entendu, ces mesures ne satisfont pas tous les automobilistes ou agriculteurs mais face à l'insécurité et le comportement dangereux d'une minorité, les élus ont été contraints de réaliser ces investissements coûteux. **La sécurité des enfants et de l'ensemble des piétons est prédominante.**

Il est également nécessaire de souligner que les raisons qui nous ont incités à prendre ces décisions ne relèvent pas de « lubies » mais correspondent à de réels constats d'incivilité relevés même dans le cadre du déroulement du chantier. Ainsi, alors que des ouvriers sont affairés sur le chantier, des automobilistes, des chauffeurs routiers ou des conducteurs d'engins agricoles roulent malgré tout à vive allure alors que la vitesse est réglementée. Je pourrai également relater d'autres faits tels des conducteurs, souvent des « locaux », qui grillent tout simplement les feux de chantier ou qui insultent les ouvriers.

⇒ **Ce sont des comportements irresponsables de mise en danger d'autrui méritant d'être sanctionnés.**

Une dernière étude sera effectuée à l'entrée du village en provenance de Francaltroff où les flèches installées sur le séparateur de route ont été pulvérisées « anonymement ». Des riverains constatent régulièrement des automobilistes ou des motocyclistes qui pour dépasser une voiture empruntent la file de gauche !!!

Ceci correspond malheureusement à la réalité qui impose des décisions certes plus contraignantes pour tout le monde mais permettront d'accroître la sécurité de toutes et tous.

Dénomination et Numérotation de voiries : « Rue de Gréning »

Comme déjà évoqué dans un précédent bulletin, la numérotation actuelle des maisons dans certaines rues n'est plus cohérente suite à la construction de nouvelles habitations dont il faut se réjouir.

Aussi après une réflexion portant sur la numérotation actuelle, les projets en cours et une prospective d'évolution validée en conseil municipal, il a été donc décidé une évolution de la numérotation dans certaines rues et la création d'une nouvelle rue : **la rue de Gréning**

Cette décision permettra une meilleure cohérence de la numérotation et d'adressage de certaines maisons.

Nous savons que cette décision nécessaire, pourra entraîner quelques désagréments par rapport aux habitudes pour les propriétaires et locataires concernés.

A cet effet, la secrétaire de mairie est chargée de vous accompagner et vous aider concernant les démarches administratives à effectuer.

Bien entendu, de notre côté, nous aviserons l'exhaustivité des services publics et bien entendu les personnes directement concernées.

Cette évolution concernera d'abord la création de la rue de Gréning et les modifications de numéros s'opéreront dans la rue Principale coté numéros paires, la rue de l'Albe, la rue des Vergers, la rue de la Gare.



L'ENVIRONNEMENT – LA NATURE :

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE :

Suite à notre demande pour la reconnaissance de l'état de catastrophe formulée par la commune de Léning à l'automne dernier, notre commune a été retenue.

Ainsi, un arrêté ministériel du 20 avril dernier précisant cette reconnaissance a paru au Journal Officiel du 7 mai 2021.

De ce fait, les propriétaires d'habitation ou de terrains ayant subi des dommages, disposaient de 10 jours à compter du 10 mai dernier pour effectuer une déclaration auprès de leur assureur ; une large communication avait été effectuée. Ce délai très court était prescrit par cet arrêté.

Par ailleurs, il est opportun de préciser que les délais de reconnaissance puis de déclaration ne relèvent nullement de la municipalité mais des pouvoirs publics.

Enfin, cette décision concernait selon les modalités précisées dans l'arrêté les dommages liés pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020.



INFORMATIONS DU SIALF

Evolution de la redevance d'assainissement :

Le Syndicat d'assainissement Intercommunal Léning-Francaltroff (SIALF) qui assure depuis près de 20 ans la compétence de l'assainissement collectif a décidé d'augmenter la part fixe de la redevance d'assainissement de 1€ par mois ; cette dernière passe donc à 9€ mensuellement. En effet et alors que la redevance d'assainissement est stable depuis son origine, cette augmentation est à présent nécessaire pour couvrir les frais supplémentaires liés au traitement d'hygiénisation des boues imposées depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19.

Hygiénisation des boues d'épandage :

Comme l'an passé, le SIALF a été contraint de respecter le protocole d'hygiénisation des boues qui vont être épandues sur des terres agricoles.

A cet effet, un prestataire spécialisé a injecté 20 tonnes de lait de chaux qui devra être maintenu durant 4 semaines avec un taux de PH maintenu à 12 minimums. Le PH (potentiel hydrogène) correspond à la mesure de l'acidité. A l'issue de cette période 2 analyses bactériologiques seront effectuées pour s'assurer qu'il ne subsiste pas de danger épidémiologique pour l'épandage de boues infectées par le virus.

Ainsi pour le coût de cette opération (injection du lait de chaux, suivi du Ph et les analyses) avoisinera 8000€.

Il est également opportun de rappeler que ces boues extrêmement contrôlées serviront d'engrais naturels et donc non chimiques pour les cultures agricoles.

Par ailleurs, sans remettre en cause ce traitement spécifique, on peut s'interroger pourquoi les pouvoirs publics n'étendent pas ces mesures à l'ensemble des filières d'assainissement.



← Le technicien de la chambre d'agriculture effectue le prélèvement pour analyse

Contrôle des installations individuelles :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une compétence transférée à la communauté des communes du Saulnois depuis près de 10 ans. Cependant, le SIALF avait tenu d'accompagner les propriétaires de maisons non raccordables à l'assainissement collectif pour la mise aux normes de leur installation et de bénéficier d'aides financières très intéressantes (Agence de l'Eau Rhin Meuse - Département de la Moselle) ainsi que de l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux. Cette opération de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été effectuée en 2014 par le SPANC ; les travaux de mise aux normes ont été réalisés en 2016 et 2017 pour la quasi majorité des propriétaires. Comme prévu, le SPANC a l'obligation d'assurer le suivi de bon fonctionnement de ces installations et il nous a informés de l'année de leur passage pour faire ce suivi de contrôle ; les propriétaires concernés ont été avisés.

Il est utile de rappeler l'obligation de faire vidanger régulièrement les fosses (tous les 5 ans) par un prestataire spécialisé ; **en effet l'épandage sans analyse bactériologique dans les champs est strictement interdit.**

Les travaux programmés sur Francaltroff et Léning :

Le SIALF a décidé d'effectuer des travaux en 2021 sur la commune de Francaltroff concernant la création d'une canalisation de délestage d'eau pluviale dans la rue des Prés, du remplacement d'un clapet anti retour sur un déversoir d'orage et de l'étanchéité d'un regard sur le réseau d'amenée vers la station d'épuration. Ces travaux seront réalisés cet automne par l'entreprise Terra Est de Vahl Ebersing pour un montant de 24980€ ht.

Par ailleurs, le SIALF participera à hauteur de 17765€ sur les travaux de création d'un réseau d'eau pluviale et de récupération des eaux traitées d'assainissement non collectif au quartier de la Gare à Léning.

NOS AMIES LES CIGOGNES :

Courant février, notre fidèle couple de cigogne est revenu à Léning après sa période de migration dans le sud de l'Europe ou de l'autre coté de la Méditerranée.

Cette année et malgré un printemps particulièrement pluvieux et froid, notre couple de cigognes a donné naissance à **3 cigogneaux** qu'ils élèvent avec beaucoup d'attention.

D'ici quelques semaines les cigognes rejoindront un pays autour de la Méditerranée où il fera plus doux durant la saison hivernale que chez nous.

Nous attendrons comme d'habitude avec plaisir, leur retour en 2022, car à présent elles représentent une véritable attraction pour notre village.



← 2 cigogneaux trépigent pour leur premier envol ; une troisième dont on aperçoit à peine la tête, préfère encore le fond douillet du nid ...

→ Ci-contre des cigognes se rassasiant dans les prairies récemment inondées de part et d'autre de l'Albe Elles y trouvent des grenouilles, des vers de terre, des insectes, des poissons morts qui n'ont pu regagner la rivière, ...



EMBELLISSEMENT – CADRE DE VIE – PATRIMOINE :

Défiibrillateur :

La généralisation d'équiper les ERP (Etablissement Recevant du Public), rendue obligatoire, doit s'achever en 2022.

Selon leur classification, les ERP ont dû s'équiper.

Notre commune, avec la mairie et la salle des fêtes étaient concernées par la catégorie 5 des ERP.

Nous avons néanmoins tenu d'anticiper l'installation de cet appareil de secours.

Le défibrillateur a été installé par nos soins sur la façade avant de la mairie à l'abri du soleil.

Celui-ci est donc idéalement situé au centre village à côté de la mairie, de la salle des fêtes et des 2 aires de jeux.

Une signalisation spécifique a été installée, y compris à l'entrée de l'église.

Un mode opératoire d'utilisation est disponible sur l'appareil.



Fleurissement :

La municipalité a installé les jardinières avec des géraniums et autres fleurs au niveau du pont, devant le foyer, la mairie, l'entrée du village, devant le monument aux morts ainsi qu'au niveau des calvaires.

Bien entendu ce fleurissement est complété par de nombreux propriétaires qui embellissent leurs maisons et les fosses à fleurs existant devant les façades.

→ Ceci mérite d'être conforté par l'ensemble des propriétaires en entretenant les fosses à fleurs prévus à cet effet devant leur maison pour égayer encore davantage notre village.

Nettoyage des caniveaux et des usoirs : « reste l'affaire de tous »

L'entretien des caniveaux et des usoirs à l'aplomb des maisons dont les parties aménagées par la commune incombent aux occupants des habitations.

→ Ainsi les riverains sont tenus d'effectuer le balayage régulier (caniveaux, cheminements d'accès) et entretenir les usoirs (tonte de l'herbe, binage des fosses à fleurs). Ceci concerne bien entendu la traverse du village le long de la route et également toutes les rues adjacentes pour au minimum le balayage régulier des caniveaux. Cette obligation est précisé par l'article 99-1 du règlement sanitaire départemental.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DEPUIS JANVIER 2021 :**



Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations adoptées par le conseil Municipal depuis le 1^{er} janvier 2021. Ceci permet de mesurer l'activité des élus en termes de décisions prises pour les affaires courantes et l'avenir du village. Vous pourrez prendre connaissance du contenu des délibérations sur le site Web communal. Celles-ci sont mises en ligne après chaque conseil municipal et elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.

- DCM 1/2021** : Demande de subvention Ambition Moselle restructuration rue des Vergers
- DCM 2/2021** : Délégations consenties au Maire
- DCM 3/2021** : Modification budgétaire
- DCM 4/2021** : Attribution marché lot signalisation
- DCM 5/2021** : Attribution marché aménagement quartier de la Gare
- DCM 6/2021** : Attribution marché réfection toiture chœur de l'Eglise
- DCM 7/2021** : Attribution marché maîtrise d'œuvre rue des Vergers
- DCM 8/2021** : Approbation compte administratif 2020
- DCM 9/2021** : Affectation du résultat 2020
- DCM 11/2021** : Vote des taux d'imposition 2021
- DCM 12/2021** : Vote du budget 2021
- DCM 13/2021** : Souscription d'un prêt relais
- DCM 14/2021** : Achat d'un défibrillateur
- DCM 15/2021** : Imputation comptable des dépenses inférieures à 500€
- DCM 16/2021** : Non remboursement des montants de reversement produit de la chasse inférieur à 10€
- DCM 17/2021** : Refus transfert de la compétence d'urbanisme à la comcom du Saulnois
- DCM 18/2021** : Mise à jour de la numérotation des immeubles et création de la rue de Gréning
- DCM 19/2021** : Convention requalification et sécurisation du quartier de la Gare et du cheminement piéton
- DCM 20/2021** : Demande de subvention DETR aménagement rue des Vergers
- DCM 21/2021** : Demande participation travaux raccordement électrique Mme Saulle
- DCM 22/2021** : Vote transfert de compétence Mobilité pour la communauté des communes du Saulnois
- DCM 23/2021** : Vote du rapport d'activité 2020 de la communauté des communes du Saulnois
- DCM 24/2021** : Modification des statuts de la communauté des communes du Saulnois
- DCM 25/2021** : Attribution de subvention au Conseil de Fabrique de l'Eglise
- DCM 26/2021** : Attribution de subvention à l'Association Départementale des Restaurants du Coeur
- DCM 27/2021** : Attribution de subvention à l'Association des parents d'élèves Les Coccinelles
- DCM 28/2021** : Redevance d'occupation du domaine public Orange
- DCM 29/2021** : Souscription contrat de maintenance du défibrillateur
- DCM 30/2021** : Attribution du marché concernant l'aménagement de la rue des Vergers



DIVERS :

Information communale :



Nous vous rappelons que la secrétaire à pris contact avec vous pour nous communiquer votre adresse E-mail afin que nous puissions en direct vous adresser de l'information communale ponctuelle.

Si vous souhaitez intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer votre adresse, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement envoyer un mail à l'adresse suivante : mairie.lening@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ **Utilisez aussi cet outil de communications pour nous proposer vos suggestions.**

Horaire d'ouverture de la mairie en août :

En raison des congés annuels de la secrétaire, les horaires d'ouverture au public **du 9 aout au 31 aout 2021** seront les suivants :

Le mercredi de 18h00 à 19h30

Le samedi de 9h30 à 10h30

A partir du 1^{er} septembre les horaires habituels reprendront comme suit :

Le mercredi de 16h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 10h30

Réglementation en vigueur pour effectuer des travaux : → **RAPPELS**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques) ne peuvent être effectués **que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**

En ce qui concerne le week-end, c'est uniquement

Les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ouverture de la Gendarmerie d'Albestroff :v

Le commandant de la brigade de proximité d'Albestroff nous rappelle que la gendarmerie d'Albestroff demeure fermée au public à cause de la pandémie.

Néanmoins vous pouvez les contacter par téléphone au 0387016061 24h/24h.

Déchets verts :

Les déchets verts (produit de la tonte) ne doivent pas être déposés dans les haies, les rives des cours d'eau ou les bords des chemins communaux. **Pour cela et comme le fait à présent la très grande majorité des habitants, ils peuvent les emmener à la déchetterie d'Albestroff.**

Rappel des autorisations en matière de droit du sol :

Les règles et les obligations en matière de droit du sol peuvent paraître complexes. C'est pourquoi il est utile de rappeler régulièrement que pour toute construction (maison d'habitation, abri de jardin, bâtiment agricole, ...), modification des immeubles existants (remplacement de toiture, ravalement de façade, création de muret limitrophe), démolition d'immeuble,

il est nécessaire de passer en mairie pour obtenir les informations nécessaires sur les démarches à effectuer et les règles à respecter.

Relance et Dynamisation de la piscine du Val de Bride

Le Syndicat Intercommunal de la piscine de Val de Bride assure depuis près d'une quarantaine d'années la gestion de cette dernière.

Pour mémoire cette piscine avait été construite par un privé dans les années 70 et ceci dans un concept d'avant la première crise pétrolière.

A l'époque cette piscine en milieu rural correspondait à une initiative pertinente et « osée » dans un secteur rural comme le nôtre.

Cependant, le premier choc pétrolier qui s'en suivit par une forte hausse des produits pétroliers dont le fuel mais également avec une architecture dépourvue à l'époque d'isolation le coût de fonctionnement est devenu trop important et le propriétaire a dû arrêter son exploitation.

A l'époque et face à cette situation pour maintenir la présence de cette piscine, les élus ont proposé la création d'un syndicat intercommunal pour maintenir l'ouverture de cette piscine d'une part pour les écoles primaires, les collèges et les lycées présents dans le Saulnois mais également pour le grand public ainsi que pour les militaires du prestigieux 13^{ème} régiment de parachutisme de Dieuze.

Ces derniers assurés même des prestations de maître nageur pour ce syndicat.

Environ 80 communes, dont Lénning, avaient décidé d'adhérer à ce syndicat et verser annuellement une contribution. Pour l'année 2021, celle-ci est de 13€ par habitants, soit 5746€.

Pour mémoire, les enfants de l'école primaire de notre village s'y rendaient chaque année pour apprendre à nager dans le cadre de leur programme EPS.

Ceci se poursuivait au niveau du collège d'Albestroff puis également pour lycéens fréquentant les établissements de Dieuze.

Aujourd'hui alors que continuellement des travaux de modernisation ont été effectués, la fréquentation s'est fortement dégradée suite à la fermeture liée au Covid .

Aussi pour redynamiser la fréquentation, les élus du Conseil Syndical ont décidé plusieurs actions.

L'une d'elle est de proposer aux communes adhérentes au syndicat intercommunal de cette piscine d'acheter des billets d'entrée à 1 euro pour leurs habitants.

Le conseil municipal de votre commune, lors de leur dernière séance ont donc décidé de soutenir cette action en achetant 350 tickets d'entrée, soit 1 par habitant.

Ceci permettra donc de vous rendre à cette piscine et vous y détendre.

Les tickets sont à retirer en mairie aux heures d'ouverture habituelles à partir du 1^{er} août. Cette entrée gratuite par personne est valable jusqu'au 30 novembre prochain.

Horaires d'ouverture de la piscine de Val de Bride

Période scolaire :

Lundi : 18h - 19h45
Mardi et jeudi : 12h - 13h45
Mercredi : 17h - 19h
Vendredi : 18h30 - 20h
Samedi : Fermé
Dimanche : 9h - 12h

Vacances scolaires :

Du lundi au jeudi : 12h - 19h
Vendredi : 13h - 20h
Samedi : Fermé
Dimanche : 9h - 12h

Jours fériés :

1er Janvier, Lundi de Pâques, 1er Mai, 8 Mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, Toussaint, 11 Novembre et Noël : Fermé

Coordonnées

Piscine de Val de Bride
rue Moulin
57260 Val De Bride

Quelques clichés du déroulement des travaux du Quartier de la Gare



L'opération d'effacement des réseaux secs puis de dépose de poteaux. Ainsi quasiment tous les réseaux secs sont enterrés dans notre commune.



Quelques illustrations des travaux réalisés par l'entreprise Visconti, souvent des conditions climatiques « humides » :

- Busage du fossé
- Préparation du cheminement piétons



- Coulage du béton désactivé
- Pose des éléments de murs devant le fossé classé



- Réunion hebdomadaire de chantier
- Opération de piquetage pour l'implantation de la voirie et du cheminement

